

LE SYNDICAT MIXTE  L'AÉROPORT DE BEAUVAIS TILLÉ (SMABT)

ET

LA COMMUNE DE TILLÉ
(pour les dépenses de l'année 2025)

Avenant n°1 pour l'exercice 2025

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Le Syndicat Mixte de l'Aéroport de Beauvais-Tillé (SMABT),
dont le siège est situé à l'aéroport de Beauvais-Tillé et domicilié 1 rue du Pont de Paris 60000 BEAUVAIS,
représenté par la Présidente du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Beauvais-Tillé en exercice et dûment autorisée en
vertu de la délibération du Comité Syndical en date du 25 septembre 2020 ;

Ci-après dénommé le « **SMABT** »,

D'une part,

ET

LA COMMUNE DE TILLÉ,
dont le siège est situé 5 rue de l'Eglise à 60000 Tillé, immatriculée au répertoire SIREN sous le numéro 216 006 304
00010, représentée par Madame Catherine MARTIN en sa qualité de Maire, dûment habilité à la signature des
présentes ;

Ci-après dénommée « **COMMUNE DE TILLÉ** »

D'autre part,

Vu la délibération CS SMABT 2026 02-05-03 encadrant la révision des montants de remboursement par le SMABT
des charges de fonctionnement supportées par la commune de Tillé prévues dans la Convention de moyens entre
les Parties afin de couvrir les dépenses réelles engagées par la commune au titre de l'exercice 2025.

Il est convenu ce qui suit :

Article unique :

Les charges de fonctionnement en lien avec les dépenses de sécurité engagées et constatées par la commune de
Tillé sont modifiées comme suit dans le tableau des dépenses de l'article 3.

Nature des charges supportées	% maximal de remboursement	Limite de remboursement annuel maximal (€ courants)	Avenant n°1 Limite de remboursement annuel maximal (€ courants)
Sécurité			
Équipement pour le policier municipal	100%	14 000	15 000
Vidéosurveillance (entretien)	100%	3 000	4 000

Fait à Beauvais en deux exemplaires originaux, le

Caroline CAYEUX

Catherine MARTIN

**Présidente du Syndicat Mixte
de l'Aéroport de Beauvais-Tillé**

**Conseillère Communautaire
Maire de Tillé**

PROJET